

C'est faux de dire que mon prédécesseur est en chômage! Je vous fais part qu'il travaille actuellement pour le Parti conservateur, à Ottawa. Je l'ai dit durant ma campagne, je me suis engagé à ce que M. Côté puisse obtenir, dans la Fonction publique fédérale ou encore pour une société de la Couronne, un emploi. Notre gouvernement n'est pas ingrat et c'est une chose que nous allons régler bientôt.

Je veux demander au vice-premier ministre: Est-ce qu'il ne trouve pas immoral que son secrétaire d'État soit maintenant en train de payer ses dettes politiques en transgressant les règles d'attribution d'emploi au mérite de la Fonction publique? Est-ce que c'est là la nouvelle image d'honnêteté que le gouvernement pensait se donner avec l'élection de celui qu'on appelait «Monsieur Net»?

[Traduction]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le fait qu'une personne cherche un emploi stable et veuille gagner sa vie n'a rien d'immoral. Si le député pense que c'est immoral, alors je suppose que ce l'est. À mon sens, cependant, c'est dans l'intérêt de n'importe qui de poursuivre une carrière de son choix. C'est une des libertés dont nous jouissons au Canada et je présume que le député serait prêt à la défendre.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Apparemment, le vice-premier ministre ne comprend pas qu'on avait promis cet emploi au député en échange de son siège aux Communes. Peut-être pense-t-il que c'est correct, mais pas nous.

LES NOMINATIONS DU GOUVERNEMENT—LA DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Permettez-moi de rappeler à la Chambre et aux Canadiens ce que le premier ministre a déclaré au cours de la campagne électorale. Voici ce qu'il a dit le 16 juillet 1984:

On pourrait prendre des mesures draconiennes pour corriger la façon dont les nominations sont faites... Nous allons adopter une nouvelle ligne de conduite de sorte qu'elles soient impartiales, représentatives et justes envers tous les Canadiens.

Ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. Son parti a-t-il oublié la déclaration que je viens de citer? Allons-nous finir par savoir combien l'achat de cette circonscription électorale a coûté aux contribuables canadiens?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député parle de promesses. Son propre chef s'est rendu sur place pour promettre un poste de ministre au candidat libéral s'il remportait l'élection. Je suppose que le député trouve que cela aussi, c'est immoral.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Il n'avait pas été nommé avant l'élection.

Mme Copps: Vous lui avez donné un poste avant qu'il ne soit élu.

M. Mazankowski: Le fait est qu'on a apporté des changements à la procédure de nomination: toutes les nominations du gouverneur en conseil sont sujettes à l'examen des comités parlementaires en cause.

Questions orales

M. Rossi: Pouvez-vous le dire en gardant votre sérieux?

M. Mazankowski: J'ignore pourquoi cette situation offusque tant les députés. S'ils s'opposent aux nominations que nous avons faites, libre à eux de sommer n'importe quel futur titulaire de comparaître devant le comité et d'examiner ses lettres de créance et ses antécédents. À mon avis, ils s'acquittent mal de cette tâche.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LES POUVOIRS DE LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Je veux revenir sur la question posée par le député de Humboldt—Lake-Centre.

Comme lui, j'ai en main une copie d'un document préparé à l'intention de Clayton Yeutter, le représentant commercial américain. Il s'agit de l'interprétation américaine du chapitre sept de l'Accord de libre-échange. Il s'agit là d'une violation manifeste du chapitre sept tel que nous le comprenons. Selon ce document, l'accord commercial restreindrait les pouvoirs de la Commission canadienne du blé et des autres offices de commercialisation canadiens.

Le vice-premier ministre va-t-il se porter à la défense des agriculteurs canadiens et faire savoir aux Américains que nous n'entendons pas permettre que les pouvoirs de la Commission canadienne du blé ou de tout autre office de commercialisation soient réduits? Va-t-il défendre les intérêts du Canada et des agriculteurs canadiens, ou va-t-il plutôt continuer à rester assis à se tourner les pouces.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je trouve curieux que le député nous demande de nous porter à la défense des agriculteurs. En effet, ces derniers savent fort bien quel gouvernement ou quel parti défend leurs intérêts. Ce n'est certes pas son parti.

J'ignore de quel document le député parle, mais étant donné l'anti-américanisme bien connu des néo-démocrates, il est curieux qu'ils se fient tellement à des documents américains qui circulent et tendent à défendre des intérêts américains particuliers.

Le député devrait lire le projet de loi. S'il peut me montrer où il est question de réduire les pouvoirs de la Commission canadienne du blé et des offices de commercialisation, il aura alors raison d'intervenir, mais je le défie de le faire. Il n'est pas question de cela dans le projet de loi. Il devrait commencer à s'occuper des documents canadiens et des mesures législatives canadiennes, plutôt que de se fier à la propagande américaine.